



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1368

14 décembre 2018

- **Le droit à la vie et le processus démocratique menacés par les violences en Haïti**
- **Haïti-Droits humains : Hommage à l'ancien sénateur Emile Saint-Lot**
- **L'IGPNH recommande le renvoi de 2 policiers nationaux impliqués dans le massacre du 13 novembre 2018 à La Saline**
- **Genre : Le Collectif DSSR préconise des dispositions juridiques adéquates pour combattre les crimes sexuels incestueux et la pédophilie en Haïti**

>> Le droit à la vie et le processus démocratique menacés par les violences en Haïti

L'organisation de promotion des droits humains Jurimédia souligne qu'une escalade de violences multiformes menace dangereusement le droit à la vie ainsi que le processus démocratique en Haïti. Jurimédia a pour mission de mobiliser l'engagement citoyen pour responsabiliser l'État et défendre les droits des populations les plus vulnérables, en particulier les enfants. Partir en guerre contre la violence constitue un impératif pour la sauvegarde de la démocratie et des droits fondamentaux du peuple haïtien, exprime Jurimédia à l'occasion du 70e anniversaire de la déclaration universelle des droits humains. Jurimédia condamne « la prolifération d'armes illégales dans le pays et l'émergence de nombreux groupes armés, vraisemblablement commandités par de puissants acteurs économiques et politiques ». L'organisation de droits humains et de la gouvernance démocratique critique la faiblesse des institutions étatiques de contrôle face aux violences populaires et politiques à répétition ainsi qu'aux inégalités socio-économiques jugées insoutenables. Elle appelle à « l'engagement de toutes les filles et de tous les fils d'Haïti pour un vigoureux mouvement de résistance pacifique », par rapport à « ce déferlement de la violence, qui met en péril l'existence même de notre État-Nation ». Parallèlement, le Collectif Défenseurs Plus

condamne la banalisation du droit à la vie en Haïti et critique l'impuissance des dirigeants face à la montée vertigineuse de l'insécurité. « Les crises politiques persistantes ne font que compliquer la situation quant à la jouissance des droits fondamentaux. Les différents droits fondamentaux continuent d'être ignorés et bafoués, malgré les instruments juridiques nationaux et internationaux qui protègent les droits de la personne. Le non-respect de la Constitution et des lois devient la règle », relève le Collectif Défenseurs Plus, qui appelle à l'application des principes de la Déclaration universelle des droits humains, proclamée le 10 décembre 1948. « Il est inacceptable de vivre dans un pays où les plus vulnérables vivent dans des conditions inhumaines, comme s'ils n'étaient pas dignes de jouir de leurs droits fondamentaux », estime le Collectif Défenseurs Plus, qui invite tous les secteurs de la vie nationale à sortir de l'indifférence face aux violations des droits humains. 230 cas de morts violentes, dont 202 personnes tuées par balles, ont été enregistrés le mois écoulé dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, selon le dernier rapport sur l'insécurité de la Commission épiscopale nationale de l'église catholique romaine Justice et paix (Ce-Jilap).

>> Haïti-Droits humains : Hommage à l'ancien sénateur Emile Saint-Lot

À l'occasion de la commémoration du 70e anniversaire de la déclaration universelle des droits humains, les trois pouvoirs de l'État ont honoré l'ancien sénateur Émile Saint-Lot (né à Port-au-Prince le 11 septembre 1904 et décédé le 17 août 1976 à New York). Emile Saint-Lot faisait

office de rapporteur à la troisième commission, qui avait élaboré la déclaration universelle des droits humains, adoptée le 10 décembre 1948. Une plaque d'honneur ainsi qu'une peinture ont été remis, en signe de reconnaissance symbolique, à la famille Saint-Lot lors de la commémoration. « Émile

Saint-Lot, à lui seul, est un enseignement, il faut enseigner Émile Saint-Lot. C'est un bon prétexte pour enseigner la dignité humaine dans notre société », a fait valoir le président du sénat, Joseph Lambert, rappelant les diverses actions posées par ce « grand homme », au sein des Nations unies, pour faire respecter les droits humains. Le président du sénat a salué le combat de cet ancien parlementaire, par du lobbying auprès de plusieurs pays francophones, en faveur de l'intégration du Français, parmi les langues officielles des Nations unies, et de la reconnaissance de l'indépendance d'Israël. Émile Saint-Lot a contribué, par un vote, à permettre à Israël de prendre son indépendance proclamée le 14 mai 1948. Avocat, journaliste et

homme politique, Émile Saint-Lot, élu sénateur le 19 juin 1946, s'est fait remarquer à plusieurs occasions à la tribune de l'Organisation des Nations unies (ONU). Le 17 mai 1949, il a voté contre une occupation Italienne en Lybie, à la grande surprise des puissances occidentales. Une décision, dont il a assumé personnellement la responsabilité contre l'avis du président haïtien, Dumarsais Estimé. Aujourd'hui encore, une rue à Tripoli porte le nom d'Émile Saint-Lot. Ce parcours élogieux a montré combien, par le passé, Haïti occupait une place importante dans les prises de décision au niveau mondial, a renchéri Danielle Saint-Lot, en tant que représentante de la famille.

>> L'IGPNH recommande le renvoi de 2 policiers nationaux impliqués dans le massacre du 13 novembre 2018 à La Saline

Une correspondance a été acheminée en ce sens, à la direction générale de la Police Nationale, a fait savoir, cette semaine, le commissaire Jean-Claude Benjamin, porte-parole de l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH). Les noms de ces deux policiers, Jimmy Cherizier, alias Barbecue, et Grégory Antoine, alias Ti Greg, agent de police, en détachement auprès du délégué départemental de l'Ouest, sont cités dans le dossier du massacre à La Saline. Jimmy Cherizier, agent de l'Unité départementale de maintien d'ordre (UDMO), ne s'est jamais présenté à deux convocations de l'IGPNH, selon la version des autorités policières rencontrées dans le cadre de l'enquête du Réseau national de défense de droits humains sur le massacre du 13 novembre 2018 à La Saline (quartier populaire à l'ouest de Port-au-Prince). Grégory Antoine, alias Ti Greg - affecté à la sécurité du délégué départemental de l'Ouest, Joseph Pierre Richard Duplan - « ne s'est jamais présenté, après plusieurs convocations de l'IGPNH. Il est considéré comme un fugitif. Il ne reçoit d'ailleurs plus son

chèque. Il était déjà l'objet d'une enquête, menée par l'IGPNH, en raison de son implication dans un assassinat perpétré à Saint-Jude, une localité de Carrefour-Feuilles » (périphérie sud-est de la capitale). Grégory Antoine a nié son implication dans ce qui s'est produit à La Saline le 13 novembre 2018. « Selon les habitants de La Saline, rencontrés dans le cadre de l'enquête du RNDDH, plusieurs membres de gangs, y compris de la base de Delmas 6 - dirigée par le policier Jimmy Cherizier et de plusieurs policiers proches de la Base Pilate, dirigée par le policier Gregory Antoine étaient montés à bord de plusieurs véhicules, dont un blindé affecté au service de la Brigade d'opération et d'intervention départementale et plusieurs camionnettes de transport public. Des civils armés accompagnaient d'autres individus, qui portaient eux-mêmes l'uniforme des agents de cette Brigade. Arrivés sur les lieux, ils se sont divisés en quatre groupes, et ont assiégé la zone dénommée "Projet la Saline" pour commettre leur forfait ».

>> Genre : Le Collectif DSSR préconise des dispositions juridiques adéquates pour combattre les crimes sexuels incestueux et la pédophilie en Haïti

Le Collectif pour les Droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) dénonce « l'absence totale » de dispositions juridiques adéquates dans la législation haïtienne, pour combattre les crimes sexuels incestueux et la pédophilie, les cas de viols et d'abus sexuels, commis contre des femmes, des jeunes filles et des fillettes en Haïti. « Cette pratique prédatrice, malgré son caractère éminemment préjudiciable tant physiquement que psychologiquement pour la victime, n'est pas du tout prise en compte par le droit positif haïtien ». « Malgré certaines avancées récentes », le droit positif « accuse un sérieux retard sur l'état actuel des moyens et instruments internationaux de protection, de défense de la dignité et des droits de la femme et des enfants ». Le viol incestueux doit

être inclus dans le code pénal en Haïti, en tant que crime odieux, avec circonstances aggravantes pour les cas de viols sur mineurs de moins de treize ans. « Le système judiciaire se doit d'assurer l'effectivité des Droits à la Santé sexuelle et reproductive, en mettant en œuvre les moyens de protection et de défense des personnes victimes en général, des femmes et des enfants en particulier ». Le Collectif DSSR encourage les juges, la police, les législateurs, les élus et le gouvernement à offrir, à toutes victimes de violences sexuelles, les moyens de protection contre leurs agresseurs, pour qu'elles puissent bien se défendre devant les tribunaux et leur assurer les conditions d'accès à une prise en charge holistique dans un système de santé de qualité.